

Suite à la lecture de ce communiqué de presse, sous forme de déclaration commune, au Conseil supérieur du 3 juillet 2008, d'autres organisations se sont jointes à cette déclaration : SNPDEN, SNC-CFTC, CFTC, SNALC-CSEN, CGT, ARF, CFE-CGC. Le SN-FO-LC et la FCPE s'associent au dernier paragraphe.

Paris, le 2 juillet 2008

Communiqué de Presse :

SNES-FSU, SNEP-FSU, SNUIPP-FSU, SNUEP-FSU, SNESUP-FSU, SE-UNSA,
SGEN-CFDT, FEP-CFDT, CGT EDUC'ACTION, SUD EDUCATION, UNL,
CRAP-Cahiers pédagogiques, LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

HISTOIRE DES ARTS : PAS DANS CES CONDITIONS !

Un projet d'arrêté fixant l'organisation de l'enseignement de l'histoire des arts a été soumis aux commissions spécialisées des écoles, des collèges et des lycées, mercredi 25 juin 2008.

Les contenus de ce qui prend la forme d'un véritable programme, engageant tous les niveaux de l'école primaire jusqu'aux trois voies du lycée (général, technologique et professionnel), et toutes les disciplines (y compris l'Education physique et sportive), n'ont été communiqués aux membres du Conseil Supérieur de l'Education que deux jours avant les commissions, lundi 23 juin 2008. Ceci est inadmissible : nous ne pouvons effectuer notre travail de représentant des personnels.

Alors que M. Darcos communique sur sa volonté de dialogue social, il n'y a eu aucune consultation préalable au sujet de cet enseignement, pourtant présenté comme une innovation importante, portée par la Présidence de la République, et figurant dans la lettre de mission du ministre.

Certaines disciplines verraient ainsi leur sens et leurs contenus profondément modifiés, ce qui n'a été débattu nulle part.

Au collège, cet enseignement représenterait « un quart du programme d'histoire et la moitié des programmes d'éducation musicale et d'arts plastiques » et devrait faire l'objet d'une évaluation au brevet.

Au lycée, le volume horaire annuel consacré à cet enseignement de la seconde à la terminale serait de 24 h, avec des modalités très floues.

A l'école primaire, le volume horaire de 20 h serait pris particulièrement sur celui des pratiques artistiques déjà bien réduit.

Les organisations SNES-FSU, SNEP-FSU, SNUIPP-FSU, SNUEP-FSU, SNESUP-FSU, SE-UNSA, SGEN-CFDT, FEP-CFDT, CGT EDUC'ACTION, SUD EDUCATION, UNL, CRAP-Cahiers pédagogiques, LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT exigent un

temps de réflexion et de consultation. Elles réitèrent la demande exprimée lors des commissions spécialisées du 25 juin : le projet d'arrêté doit être retiré de l'ordre du jour du CSE du 3 juillet.